

Excellence Monsieur le Président

Messieurs les Représentants des Organisations Internationales

Chers Collègues

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 5 de la Convention sur les mines antipersonnel, le Tchad avait bénéficié de quatre (04) prolongations dont la dernière d'une durée de cinq (05) ans qui expirera le 30 décembre 2024.

Notons aussi que depuis l'entrée en vigueur de la 4^{ème} prolongation, plusieurs activités de l'action contre les mines ont été réalisées. Ces activités ont conduit aux enquêtes, séances d'éducation aux risques, déminage/dépollution et à plusieurs remises à disposition des terres réparties comme suit :

- 5 247 806,677 m² par dépollution ;
- 1 013 809,162 m² par enquête technique ;
- L'annulation de 20 terrains pour une superficie totale de 2 279 560,800m² ;
- 360 séances ER effectuées, 22 557 personnes sensibilisées dont 4 846 hommes, 4 630 femmes, 5 821 filles et 6 900 garçons.

Il convient de signaler que le Tchad est lourdement impacté non seulement par la présence des mines mais également par des restes explosifs de guerre dans toute sa partie nord notamment dans les provinces du Borkou, de l'Ennedi, du Tibesti ainsi que dans sa partie Est, notamment le long de la frontière avec le Soudan. Le projet conjoint de dépollution Tchad/Soudan discuté entre les deux pays, n'a pas vu le jour du fait de la guerre que connaît actuellement notre voisin faisant des milliers de réfugiés et des déplacés au Tchad.

Afin de confirmer sa volonté d'éradiquer les mines et restes explosifs de guerre sur son territoire, le Gouvernement du Tchad a financé sur ses propres fonds le déminage et la dépollution de certaines zones dangereuses notamment :

- Champ de bataille du Nord Kanem (Ariane et Nougou) ;
- Champ de bataille de Sultoum dans la Province de Borkou;
- Dépollution à Bao, Bahai et Amdjarass dans la Province de l'Ennedi-Est ;
- Dans la Province de l'Ennedi-Ouest, reprise des activités sur le champ de mines de Ewou suspendu par manque de moyens financiers
- Nettoyage de l'axe Fada Wadidou
- Dans la Province du Tibesti, déminage du champ de mine de Hadjer Magdoud

Le défi restant est de 119 zones dont 71 confirmées dangereuses et 48 zones soupçonnées dangereuses couvrant une superficie totale de **77 615 244,646 m²**. Dans la Province de l'Ennedi Est, plus particulièrement à Nohi et Mounou, deux nouveaux champs de mines viennent d'être découverts et attendent une enquête technique pour déterminer le volume de travail à faire.

Vu l'ampleur du défi restant, le Tchad soumet une 5^{ème} demande prolongation au titre de l'Article 5 de la Convention.

Les différents plaidoyers effectués par le Tchad n'ont pas produit des résultats escomptés. Il a fallu attendre jusqu'en 2024 pour qu'une enveloppe à hauteur de **500 000 €** soit allouée par le Ministère français des affaires étrangères à l'ONG MAG, pour effectuer des activités d'éducation aux risques et de dépollution dans trois provinces de l'Ouest du Tchad. A cela il faut ajouter l'apport de l'Unicef pour le financement des activités d'éducation aux risques et d'assistance aux victimes dans la province du Lac Tchad

Je tiens à partager avec vous un souci sécuritaire. En effet, nous avons constaté, il y a de cela quelques années que des personnes mal intentionnées s'introduisent dans le champ de mines de Wadidoum pour relever des mines, les transporter hors du champ de mines voire même hors du pays et plus particulièrement dans la zone sahélienne où opèrent plusieurs groupes terroristes aux de fabrication des EEI pour l'accomplissement de leur sale besogne.

Avant de terminer mes propos, je saisi cette opportunité pour lancer un vibrant appel à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds de voler au secours de mon pays d'une part pour nettoyer les zones dangereuses et d'autre part renforcer le marquage permanent du champ de mines de Wadidoum avant de procéder à son nettoyage; car le Tchad à lui seul ne peut venir à bout de ce gigantesque chantier.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention